



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 16 janvier 2018 à 19 h, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président du conseil de la Communauté maritime  
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque vingt-cinq personnes assistent également à la séance.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h et souhaite la bienvenue à M. Serge Rochon au sein de l'équipe municipale.

**CM1801-997**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau, appuyée par M. Richard Leblanc, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 12 et 19 décembre 2017
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

- 7.2 Finances
  - 7.2.1 Route verte – Approbation des dépenses relatives à la réalisation des travaux d'entretien pour l'année 2017-2018
  - 7.2.2 Dépôt du rapport des états comparatifs des revenus et dépenses
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
  - 7.6.1 Demande de soutien financier au MFFP – Plan d'action du secteur forestier du territoire des Îles-de-la-Madeleine 2018-2020
  - 7.6.2 Demande de soutien financier au MDDELCC – Réalisation d'un plan régional en vertu de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques
- 7.7 Développement du milieu et des communications
  - 7.7.1 Représentation au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
  - 7.7.2 Nomination d'un représentant de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Forum des partenaires
  - 7.7.3 Adoption et présentation au gouvernement du Québec du document intitulé : « Propositions de la Communauté maritime dans le cadre du Sommet sur le transport aérien régional »
  - 7.7.4 Adhésion au programme cadet policier de la Sûreté du Québec
  - 7.7.5 Démarche d'élaboration des priorités régionales – Dépôt et approbation du rapport de dépenses
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10 Réglementation municipale
  - 7.10.1 Dépôt du registre – Règlement n° CM-2017-07 décrétant des dépenses relatives à l'acquisition d'un camion dix roues muni d'équipements de déneigement, d'un véhicule de service ainsi que des équipements de voirie et un emprunt de 420 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

CM1801-998

#### **Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 12 et 19 décembre 2017**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 12 et 19 décembre 2017.

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1801-999

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 29 novembre au 21 décembre 2017 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 194 292,04 \$.

### **CORRESPONDANCE**

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### **SERVICES MUNICIPAUX**

### **FINANCES**

CM1801-1000

#### **Route verte – Approbation des dépenses relatives à la réalisation des travaux d'entretien pour l'année 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a mis à la disposition des MRC, des municipalités et des corporations une aide financière



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

compensatoire de 2.5 M\$ pour soutenir l'entretien de la Route verte en 2017-2018, dont 11 829 \$ seront attribués à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière servira à couvrir les dépenses engagées relativement aux opérations visant à maintenir en état les infrastructures de la Route verte, en préserver la dégradation et assurer le confort et la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la liste des travaux et des dépenses admissibles ainsi que les pièces justificatives sont déposées au conseil séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil prenne acte du dépôt de la liste des travaux et des dépenses admissibles ainsi que les pièces justificatives encourues pour l'entretien de la Route verte;

que l'ensemble de ces pièces justificatives soit transmis à la Direction territoriale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification pour approbation.

### **Dépôt du rapport des états comparatifs des revenus et dépenses**

En vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la directrice des finances, Danielle Hubert, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour l'année en cours préalablement à la séance d'adoption du budget.

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

CM1801-1001

#### **Demande de soutien financier au MFFP – Plan d'action du secteur forestier du territoire des Îles-de-la-Madeleine 2018-2020**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a réalisé en 2017 le « Portrait du territoire forestier des Îles-de-la-Madeleine », le « Bilan des activités du secteur forestier 2001-2016 » ainsi que le « Plan d'action du secteur forestier 2018-2020 »;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques environnementales, sociales et économiques de la forêt des Îles-de-la-Madeleine sont uniques au Québec;

CONSIDÉRANT QU' il est essentiel pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine de protéger et d'augmenter la superficie du couvert forestier de manière à garantir la pérennité des services récréatifs,



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

économiques et environnementaux qu'il procure à la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales disposaient en 2002-2003 de plus de 400 000 \$ de soutien financier dans le cadre de plusieurs programmes gouvernementaux afin de protéger et de mettre en valeur les forêts de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le financement gouvernemental relatif au secteur forestier du territoire de l'archipel est en décroissance constante depuis le début des années 2000 atteignant un plancher historique de 46 683 \$ en 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE ce niveau de contribution financière ne permet pas à la collectivité madelinienne d'assumer adéquatement ses responsabilités en matière de protection et de mise en valeur de la forêt publique et privée;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité aux programmes gouvernementaux d'aide financière mis à la disposition des instances municipales depuis 2012 ne concordent pas avec les particularités de notre territoire et les enjeux qui en découlent;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a reconnu le statut particulier lié au caractère insulaire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de l'adoption du décret n° 354-2016;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime adopte le Bilan des activités du secteur forestier 2001-2016 ainsi que le Plan d'action du secteur forestier 2018-2020;

qu'il autorise la transmission de ces documents ainsi que le Portrait du territoire forestier des Îles-de-la-Madeleine au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;

que le conseil sollicite l'octroi d'un budget autonome, hors programme, de 125 000 \$ par année, pour une période de trois ans, afin de permettre à la Communauté maritime d'assumer pleinement ses responsabilités en matière de gestion, de protection et de mise en valeur de son couvert forestier.



## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

No. de résolution  
ou annotation

**CM1801-1002**

### **Demande de soutien financier au MDDELCC – Réalisation d'un plan régional en vertu de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques**

CONSIDÉRANT QUE la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques a été adoptée et sanctionnée le 16 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette loi confie à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine la responsabilité d'adopter et de transmettre au gouvernement du Québec, aux fins d'approbation, un plan régional des milieux humides et hydriques au plus tard le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un tel plan va entraîner une charge de travail et un besoin d'expertise approfondie et engendrer des dépenses importantes pour la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QU' aucune compensation financière n'accompagne cette nouvelle responsabilité dévolue aux MRC;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime signifie au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que l'attribution de fonds nécessaires à la confection de ce plan est essentielle à sa réalisation.

### **DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS**

**CM1801-1003**

### **Représentation au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, il est nécessaire de nommer deux représentants pour siéger sur le conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que les conseillers Roger Chevarie et Gaétan Richard soient désignés pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

**CM1801-1004**

### **Nomination d'un représentant de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Forum des partenaires**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine doit désigner, par voie de résolution, un représentant au Forum des partenaires;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseiller Richard Leblanc soit désigné pour représenter la Communauté maritime au Forum des partenaires.

**CM1801-1005**

### **Adoption et présentation au gouvernement du Québec du document intitulé : « Propositions de la Communauté maritime dans le cadre du Sommet sur le transport aérien régional »**

CONSIDÉRANT les enjeux importants, en matière de santé, de sécurité et de développement en lien avec la desserte aérienne aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT les revendications historiques de la collectivité en matière de transport aérien;

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement du Québec d'agir sur la situation du transport aérien régional;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime partage les préoccupations du gouvernement sur les tarifs aériens, la qualité de la desserte et la situation des infrastructures;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation locale en juin 2017 et les recommandations de la Commission consultative sur les transports;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports doit, en vertu du décret n° 354-2016 concernant la reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut particulier lié au caractère insulaire et des contraintes structurelles des Îles-de-la-Madeleine, prendre en considération les impacts de l'insularité dans sa planification pluriannuelle ainsi qu'adapter et moduler ses interventions sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime :

- adopte le document intitulé : « Propositions de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre du Sommet sur le transport aérien régional » tel que présenté;
- autorise son dépôt auprès du gouvernement du Québec dans le cadre du Sommet prévu en février 2018.

**CM1801-1006**

### **Adhésion au programme cadet policier de la Sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine de se prévaloir à l'été 2018 du programme cadet policier;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement d'un tel programme permettrait de soutenir l'application des règlements municipaux et d'augmenter la surveillance sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce programme favorise le rapprochement avec les citoyens et la diminution de la criminalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise l'adhésion de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine au programme cadet policier de la Sûreté du Québec et qu'il confirme une participation financière de 5000 \$ aux fins d'application des interventions prévues dans le cadre de ce programme.

**CM1801-1007**

### **Démarche d'élaboration des priorités régionales – Dépôt et approbation du rapport de dépenses**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a procédé à la révision de la « Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires » et a mis en place le Fonds de rayonnement des régions pour soutenir la réalisation de projets mobilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation des territoires a demandé à chaque région, y compris les Îles-de-la-Madeleine, de former un comité directeur ayant pour mandat l'identification des priorités régionales;





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation des territoires dispose d'une enveloppe afin de soutenir les démarches d'élaboration des priorités régionales;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation des territoires a accepté de financer la démarche d'élaboration des priorités régionales des Îles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime approuve le rapport des dépenses réellement encourues pour la démarche d'élaboration des priorités régionales s'élevant à 1 235,09 \$;

qu'une copie de ce rapport soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation des territoires aux fins du remboursement de ces dépenses.

### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1801-1008

**Dépôt du registre – Règlement n° CM-2017-07 décrétant des dépenses relatives à l'acquisition d'un camion dix roues muni d'équipements de déneigement, d'un véhicule de service ainsi que des équipements de voirie et un emprunt de 420 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt**

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le mardi 19 décembre 2017 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement n° CM-2017-07 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

16 janvier 2018

### AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Sommet sur le transport aérien régional – Demande au conseil l'ajout de mesures prévoyant l'accompagnement des enfants, dont les bébés, sur l'avion-ambulance
- ❖ Demande s'il existe des statistiques démontrant combien de fois l'avion-ambulance n'a pu atterrir aux Îles – Contamination de la piste d'atterrissage – Mauvaises conditions climatiques
- ❖ Dépôt du registre – Règlement d'emprunt relatif à l'acquisition d'un camion dix roues – Demande au conseil s'il a prévu une réserve pour cette dépense
- ❖ Remplacement du camion qui a pris en feu durant la période des fêtes (dossier d'assurance)
- ❖ Commissions municipales – À la suite des élections de novembre, interroge le conseil s'il entend maintenir les commissions.

CM1801-1009

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 44.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier